

**DBT**

Société anonyme au capital de 3.589.318 euros

Siège social : Parc Horizon, 62117 BREBIERES

379 365 208 RCS ARRAS

--- oOo ---

**RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE clos au  
31/12/2021**

## Table des matières

<b>1 – FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE 2021 CLOS LE 31/12/2021 ET LES ACTIVITES DU GROUPE</b> .....	4
1.1 – Année encore fortement marquée par la crise sanitaire et économique .....	4
1.2 – Signature d’un nouveau contrat avec Park Capital d’un montant maximum de 200 millions d’euros .....	4
1.3 – Création de 3 nouvelles filiales .....	4
1.4 – Prise de participation dans la start-up Delmonicos .....	5
1.5 – Lancement d’une émission d’obligations convertibles en actions au profit des actionnaires.....	5
1.6 – Subvention obtenue de la BPI dans le cadre du plan France Relance.....	5
1.7 – DBT accélère son développement à l’international .....	5
1.8 – Nouvelle stratégie commerciale .....	6
<b>2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L’EXERCICE ECOULE</b> .....	6
2.1 – Activités .....	6
2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext .....	7
2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de Recherche et Développement ..	7
2.4 - Principaux risques du Groupe .....	7
2.5 - Evénements intervenus depuis la clôture de l’exercice .....	9
2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d’avenir .....	9
<b>3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS</b> .....	9
3.1 – Informations sur les sociétés contrôlées .....	10
3.2 - Les comptes consolidés n’intègrent pas les sociétés suivantes :.....	10
3.3 - Prises de participations .....	10
3.4 - Présence des administrateurs au sein du capital .....	11
3.5 - Absence d’auto-contrôle .....	11
3.6 – Succursales.....	11
3.7 - Présence des salariés au sein du capital.....	11
3.8 – Montant des prêts interentreprises .....	11
<b>4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE</b> .....	11
4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT .....	11
4.2 - Présentation des comptes consolidés.....	12
4.2.1 - Périmètre de consolidation .....	12
4.2.2 – Présentation des comptes consolidés.....	12
4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE.....	12
4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV.....	13
4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE by DBT.....	14

4.2.6 – <i>Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe</i>	14
4.2.7 - <i>Cessions de participations</i>	14
4.2.8 - <i>Rachat par la Société de ses propres actions</i>	14
4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT	15
4.4 - Distribution de dividendes	15
4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce	15
4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles	15
4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT	15
4.8 - Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	16
4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes	16
4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes	16
<b>5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>17</b>
5.1 - Données juridiques de portée générale	17
5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction	17
5.2.1 - <i>Fonctionnement du conseil d'administration</i>	17
5.2.2 - <i>Composition du conseil d'administration</i>	18
5.2.3 - <i>Activité du Conseil d'administration</i>	18
5.2.4 - <i>Modalités d'exercice de la direction générale</i>	19
5.2.5 - <i>Rémunération des administrateurs et dirigeants</i>	19
5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires	20
5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale	20
Il existe une convention conclue par un dirigeant, Mr Alexandre Borgoltz, représentant la société TPC Management et les filiales de DBT, à savoir une convention de rémunération à concurrence de 57 000€ chacune pour l'année 2021.	
5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux	20
5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration	20
5.7 - Le capital social au 31 décembre 2021	21
<a href="#">Annexe</a> Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale	21

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de la société DBT, (ci-après « **DBT** », la « **Société** » ou la « **Société DBT** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

## **1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021 CLOS LE 31/12/2021 ET LES ACTIVITES DU GROUPE**

### 1.1 – Année encore fortement marquée par la crise sanitaire et économique

Dès le début de l'année 2021, à la suite de problèmes d'approvisionnement de matières premières, la direction et les représentants du personnel ont décidé de mettre en place une mesure d'activité partielle à compter du 15 janvier 2021 jusqu'au 26 février 2021 afin de préserver les emplois.

Les sociétés du groupe ont été impactées pour l'approvisionnement des composants de cartes électroniques et autres composants en provenance des pays de l'est.

De manière concomitante, plusieurs de nos fournisseurs ont subi les mêmes effets de la crise sanitaire et économique avec pour conséquence la raréfaction des produits ainsi qu'une hausse des prix des matières premières qui nous ont été répercutées.

Toutes les mesures offertes aux PME ont été mises en place (activité partielle, décalage des cotisations sociales et des remboursements bancaires etc.) pour faire face à cette crise sanitaire.

### 1.2 – Signature d'un nouveau contrat avec Park Capital d'un montant maximum de 200 millions d'euros

En date du 25 mars 2021, afin de pouvoir devenir un acteur majeur de la mobilité électrique en Europe, DBT a décidé de signer un nouveau contrat avec Parc Capital pour permettre au groupe de faire face à son besoin de fonds de roulement, mais aussi pour se doter des moyens nécessaires pour la mise en place d'une croissance externe et finaliser la mise au point de nouvelles bornes bénéficiant des propres technologies récentes.

Ce nouveau financement en fonds propres d'un montant maximum de 200 millions d'euros et d'une durée de 5 ans, est réalisé par l'émission et la souscription de 200 Bons d'Emission d'Obligations convertibles en actions, maximum, avec Bons de Souscriptions d'Actions attachés, dont toutes les caractéristiques se trouvent dans le communiqué de presse du 25 mars 2021.

### 1.3 – Création de 3 nouvelles filiales

Tout en accélérant les investissements dans ses métiers traditionnels, DBT a décidé la mise en œuvre de nouveaux axes stratégiques afin de diversifier ces activités.

Création des sociétés DBT Participations et DBT Capital, pour une stratégie de prise de participation dans des sociétés de nouveaux services liés à la mobilité électrique.

Création de R3, choix stratégique du groupe DBT de se diversifier vers le métier d'opérateur de recharge de véhicules électrique. L'objectif de cette société est d'accélérer la transition vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement. R3 a pour objet de mettre à disposition des usagers un réseau de stations de recharge Ultra-rapide avec des bornes allant jusqu'à 150 Kw (pour plus d'information sur R3 site [www.R3-charge.fr](http://www.R3-charge.fr))

#### 1.4 – Prise de participation dans la start-up Delmonicos

En date du 22 juin 2021, DBT, par l'intermédiaire de sa filiale DBT Participations, a signé une prise de participation dans la 1ere start up Lumena : Delmonicos.

Delmonicos développe une solution logicielle intégrée aux bornes de recharge qui facilite et sécurise la supervision, l'interopérabilité et le paiement des sessions de recharge. Une approche innovante qui utilise les atouts de la technologie blockchain.

#### 1.5 – Lancement d'une émission d'obligations convertibles en actions au profit des actionnaires

Ayant conscience de la dilution apportée par les augmentations de capital en fonds propres, le Groupe DBT a décidé en date du 12 juillet 2021 de lancer une émission d'obligations convertibles en actions au profit des actionnaires. L'objectif de cette opération était de permettre aux actionnaires actuels d'accompagner le développement de l'entreprise, moyennant une rémunération à un taux annuel de 7%, et de bénéficier, grâce à la faculté de conversion, d'une option leur permettant de renforcer leur participation au capital.

Mais malheureusement cette opération n'a pas rencontré le succès attendu, à l'issue de la période de souscription, le seuil de 75% de souscriptions n'a pas été atteint et l'opération est devenue dès lors caduque.

#### 1.6 – Subvention obtenue de la BPI dans le cadre du plan France Relance

Le groupe DBT s'est vu octroyé une subvention de l'ordre de 800 000 euros par la BPI, dans le cadre du plan France relance. Ce plan de dynamisation de l'industrie Française a été lancée dans le cadre des besoins de relance de l'économie après 18 mois de crise sanitaire sans précédent. Un volet spécial consacré à la modernisation Automobile et Aéronautique a ainsi été mis en place avec la volonté de favoriser les projets visant à (re)localiser les productions dans les territoires, moderniser les lignes de production, soutenir l'innovation et décarboner.

Dans ce contexte, DBT a choisi de candidater dans le cadre de son projet « Reboost ».

L'aide accélèrera la transformation de l'entreprise via : - Le financement du doublement de la surface de production, la modernisation de son outil industriel et l'amélioration de sa performance environnementale via des procédés de récupération d'énergie. - La création d'une plateforme de tests à destination des nouveaux modèles de véhicules électriques - L'innovation et l'évolution future de la gamme de bornes de recharge rapide sur architecture innovante et propriétaire.

#### 1.7 – DBT accélère son développement à l'international

Avec son activité historique, DBT continue son développement international en remportant un marché record au Cambodge en début d'année. Il s'agit d'un contrat de fourniture de transformateurs basse tension de plus de 18000 appareils pour un montant dépassant les 600 000 euros.

DBT accélère également son développement à l'international en participant à 4 salons européens référents de la mobilité électrique. Il s'agit des salons : LCV Cenex (Royaume Uni, ce salon réunit les décideurs de l'industrie britanniques et les acteurs clés de la mobilité électrique). – Le salon eMove 360° (Allemagne, ce salon à Munich est le plus grand salon mondial de la mobilité 4.0 – électrique-connecté et autonome. Il rassemble de nombreux profils tels que les gestionnaires de flotte, les développeur et concepteurs, ainsi que les décideurs territoriaux). – Le salon Smart City se tient à Barcelone, et le salon London EV show qui est l'évènement incontournable de l'industrie mondiale des véhicules électriques.

Ces salons permettent à DBT de présenter sa gamme de produit et notamment la Tiny, dernière de la gamme, le chargeur Tiny peut recharger tous les véhicules électriques du marché en moins d'une heure, avec une puissance de sortie de 25 Kw. Cette nouvelle borne conçue et fabriquée dans nos locaux, intègre un terminal de paiement

sans contact ainsi qu'une maintenance simplifiée. Participer à ses salons permet à DBT de renouer ses liens avec les distributeurs locaux et d'initier des contacts avec de potentiels distributeurs.

### 1.8 – Nouvelle stratégie commerciale

La nouvelle stratégie commerciale du groupe DBT s'est orientée d'une part sur la mise en place de nouveaux partenariats avec de gros acteurs du marché du véhicule électrique. Ainsi au second semestre 2021, plusieurs contrats ont été signés avec le SDEC (Syndicat D'Electrification du Calvados), le Syndicat Mixte du Haut-Jura et l'Usine Electrique de Metz. Le Groupe DBT a également été retenu sur plusieurs autres gros marchés, notamment avec une chaîne de restauration (3 millions d'euros sur 2 ans) et un syndicat en région parisienne.

Ces affaires importantes sont venues s'ajouter à un flux en grande croissance du carnet de commande par suite du renforcement de l'équipe commerciale. En effet, l'année 2021 aura été marquée par un renforcement sans précédent du service commercial (Responsable Export, Chef des ventes et 6 commerciaux terrains). Les prises de commandes ont été multipliées par 3 sur la deuxième partie de l'année.

## 2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### 2.1 – Activités

Créé en 1990, le Groupe était organisé jusqu'en 2021 autour de trois pôles d'activités : un pôle dédié aux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides devenu depuis 2010 l'axe de développement prioritaire du Groupe, un pôle historique regroupant la mesure électrique, le contrôle d'accès et la distribution d'énergie et un pôle créé en 2016 afin d'assurer la formation d'ingénieurs et de techniciens dédiés aux Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique. Un nouveau pôle d'activité a été créé en 2021, il s'agit de l'exploitation de borne.

Ces quatre pôles d'activité sont regroupés au sein de quatre sociétés distinctes, DBT CEV pour l'activité dédiée aux bornes de recharge, DBT Ingénierie regroupant depuis le 1er juillet 2013 les activités historiques et EDUCARE by DBT pour la formation et R3 pour l'exploitation des bornes. Les trois premières sociétés ainsi que la société DBT forment le périmètre de consolidation du groupe DBT (le « **Groupe** » ou le « **Groupe DBT** »). R3 ne fait pas parti du périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

DBT CEV n'a su exprimer une croissance et une rentabilité à la hauteur de ces prévisions. De nombreux marchés et commandes ont été décalés suite à des problématiques clients d'infrastructures et d'incertitudes liés au COVID lors du premier semestre et le changement de stratégie lors du second semestre et les nombreux efforts associés ont commencé à être visibles que sur les deux derniers mois de l'année.

Concernant DBT Ingénierie, nous sommes sur une année en légère baisse mais avec une amélioration de la marge.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total de 4 327 983 €.

Le résultat d'exploitation en ressort à (6 548 453) €. Après prise en compte du résultat financier de 27 509 €, et du résultat exceptionnel de 254 963€, la perte nette du Groupe s'établit à (6 269 636) €. Le résultat net au 31 décembre 2020 était de (6 765 401) €

Par rapport au 31 décembre 2020, le résultat net s'est donc amélioré.

Les pertes d'exploitation ont augmenté essentiellement à cause du manque de chiffre d'affaires et la hausse du coût des matières premières non répercutées sur les prix de vente.

Les ventes de bornes de recharge et de services associés ont représenté 58% de l'activité sur l'exercice contre 42% pour l'activité historique de vente de transformateurs et de mobilier urbain (bornes de contrôle d'accès, de distribution d'énergie).

La Société DBT est la société mère du Groupe. Suite à la filialisation des activités du Groupe, la Société DBT est aujourd'hui une holding pure.

## 2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext

- Côte du 04 janvier 2021 au 31 décembre 2021



Au cours de la période du 04/01/2021 au 31/12/2021, 1 621 552 479 titres ont été échangés. A l'ouverture de l'exercice, le titre cotait 0,15 € par action et à la clôture, le titre cotait 0,04 €.

## 2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de Recherche et Développement

La Société DBT étant une holding, elle n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

Sur l'exercice, cette activité a été portée uniquement par la société DBT-CEV.

La société DBT-CEV possède un bureau d'études composé d'une équipe d'environ six ingénieurs et 3 prestataires qui travaillent en collaboration avec des sous-traitants.

En 2021, la société DBT CEV a internalisé ses compétences sur le développement d'une nouvelle borne bénéficiant des dernières évolutions technologiques. Celle-ci sera opérationnelle courant du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

## 2.4 - Principaux risques du Groupe

La Société attire l'attention sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités du Groupe :

### A. RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ DU GROUPE

#### Risques industriels

- Capacité des fournisseurs à répondre à la demande croissante du marché : le Groupe a atténué ce risque via un approvisionnement en double source pour certains de ces composants stratégiques.
- La production et la commercialisation futures des produits dans le domaine de la recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables dépendront de sa capacité à s'adapter aux évolutions technologiques du secteur. Ce risque est réduit du fait de l'arrêté des normes des véhicules électriques jusqu'en 2022.

## **Risques commerciaux**

Le Groupe pourrait être confronté à des décalages de livraisons des commandes sur les bornes de recharge pour des raisons propres ou imputables à des tiers dont ses clients, susceptibles d'impacter son rythme de développement.

### **B. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE**

L'apparition de nouveaux acteurs ou l'intensification de la concurrence pourrait impacter défavorablement le développement du Groupe.

Les marchés sur lesquels interviennent les différentes activités commerciales du Groupe DBT sont généralement des marchés d'infrastructures s'inscrivant sur le long terme. S'ils ne sont pas remis en cause par la situation sanitaire, les processus de décisions peuvent être allongés. L'entreprise attire notamment l'attention sur le processus d'installation d'une borne rapide pouvant durer de 12 à 24 mois entre l'annonce du programme et la mise en place de l'infrastructure. Ces délais incompressibles étant liés à la période de validation, de mise en place des points de livraison Enedis etc.

### **C. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE**

Afin de diminuer les risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés nous avons mis en place un programme de conduite du changement en améliorant tous nos process et en développant la polyvalence à tout niveau afin de limiter les risques de poly-compétences et de rester compétitif et opérationnel en toute circonstance avec les moyens d'une PME.

### **D. RISQUES JURIDIQUES**

Le Groupe partage certains éléments de son savoir-faire et développe des droits en commun dans le cadre de collaboration avec des tiers. Toutefois, le Groupe a systématiquement mis en avant son droit de propriété sur les développements réalisés par des tiers et dont il détient la propriété afin de limiter les risques suivants :

- Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société
- Risque d'incidence d'une action judiciaire
- Risques environnementaux

### **E. RISQUES DE MARCHES**

- Risques de change : les contrats américains sont libellés en dollars tandis que les contrats avec la Chine sont libellés en euros.

### **F. RISQUES FINANCIERS**

- Risque de liquidité et besoin de financement complémentaire
- Risques liés aux clients
- Risques liés au crédit d'impôt recherche et crédit innovation
- Risques liés à la garantie des produits
- Risques de dilution
- Risques liés à la crise sanitaire



## 2.5 - Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

### A. Fin du contrat avec Park Capital et signature d'un nouveau contrat avec European Select Sustainable Investments

Le 21 janvier 2022, DBT a signé un nouveau contrat de financement en OCEANE d'un montant nominal maximum de 50 millions d'euros sur 5 ans, en remplacement du précédent financement avec Park Capital (résilié le 11 janvier 2022).

DBT a choisi de réduire l'ouverture du financement en fonds propre à 50 millions d'euros afin d'obtenir des conditions plus attractives, notamment avec une réduction de la moitié de la dilution de tout tirage.

Ce contrat d'émission a été conclu avec European Select Sustainable Investments en vue de la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible par émission de 20 000 bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et / ou existantes d'une valeur nominale de 2 500 euros chacune (les « OCEANE »), se décomposant en une tranche de 800 OCEANE suivie de quatre-vingt-seize tranches de 200 OCEANE chacune.

### B. R3, filiale de DBT va déployer 43 stations de recharge ultra rapide avec Norauto

L'accord prévoit la fourniture, l'installation et l'exploitation de 43 stations de recharge rapides (hubs) par la société R3. La station type inclut trois bornes Ultra-rapides 150Kw. Le service accessible à tous et sans abonnement propose le paiement par carte bancaire ainsi que les autres modes d'accès habituels. R3 est aujourd'hui le seul fabricant-exploitant Made in France de bornes Ultra rapides.

### C. RENFORCEMENT DU BUREAU D'ETUDE

Afin de poursuivre le développement de son nouveau chargeur, le groupe DBT a recruté 2 nouveaux ingénieurs pour son service de recherche et développement.

### D. DBT CONFIRME SA FORTE DYNAMIQUE COMMERCIALE DEBUT 2022

Depuis le début de l'année, les prises de commandes des ventes atteignent plus de 2,3 millions d'euros sur les 2 premiers mois de l'année, soit près de la moitié de celles réalisées pour l'ensemble de l'exercice précédent. Ce succès commercial confirme l'adéquation de la nouvelle borne Tiny 25Kw à la demande des marchés publics comme privés, avec des installations qui se poursuivent dans des enseignes comme Burger King, les centres commerciaux Leclerc ou des concessions tel que BMW. Cette dynamique des efforts portés par la nouvelle équipe commerciale.

## 2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir

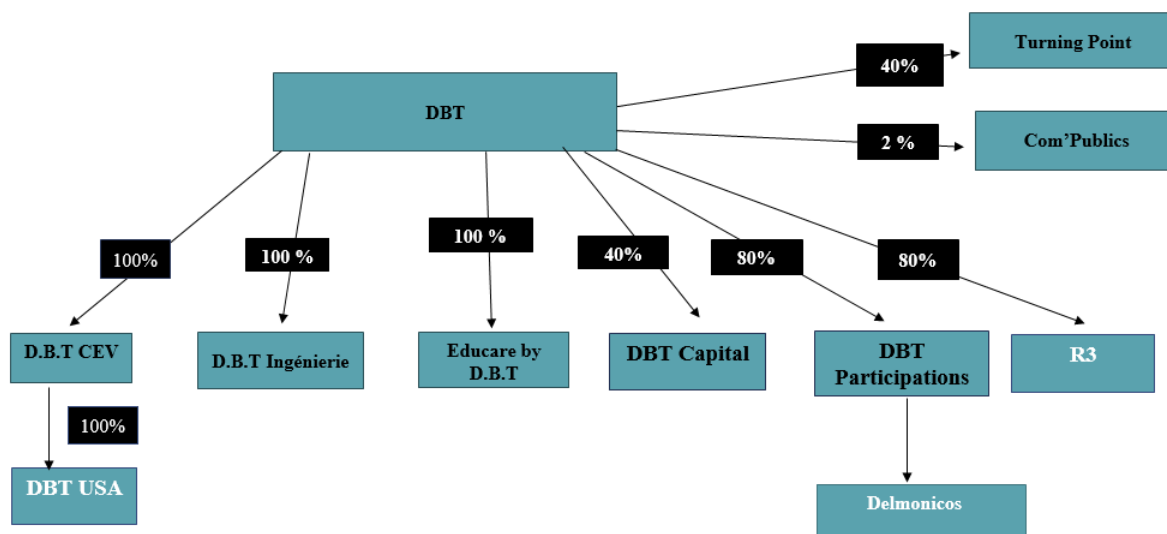
La gestion de la pandémie, le déménagement dans de nouveaux locaux, l'intégration de nouvelles ressources ont rythmé l'année 2021. Cette période de transformation était nécessaire et se prolongera en 2022, au niveau industriel, pour honorer un carnet de commande à la hauteur de nos ambitions. Nous allons continuer en 2022 à déployer nos offres innovantes, à répondre aux enjeux du marché en développant une borne dotée d'une nouvelle technologie.

Dans un marché en forte croissance où, d'ici à la fin de la décennie, la France devrait compter 6,3 millions de bornes de recharge électrique (contre environ 255 000 en 2020) pour servir 13,5 millions de véhicules électrifiés, il y aura presque une borne de recharge disponible pour deux véhicules en circulation. DBT compte s'affirmer comme un acteur incontournable, en France, de la mobilité électrique.

## 3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 3.1 - Informations sur les sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2021, notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :



### 3.2 - Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :

**DBT USA** : créée en 2011, elle est en sommeil. Une provision a été passée chez DBT CEV en vue de la prochaine fermeture définitive

**Turning Point** : créée en 2009, cette entité suédoise contrôlée à 60% par ses dirigeants locaux est le distributeur de la Société pour son activité « Bornes de recharges » pour les pays nordiques (Norvège, Suède, Finlande et Danemark). DBT y a pris une participation minoritaire afin de permettre à cette structure de se développer. Nous envisageons la fermeture de cette filiale.

**Com'Publics** : créée en 1994, cette société française est spécialisée dans le lobbying et la communication institutionnelle. Outre la participation minoritaire de la Société, le reste du capital est détenu par des actionnaires tiers à la Société.

**DBT Capital** : créée en 2021, cette société est née à la suite du partenariat avec Park Capital, ce partenariat n'existant plus, cette société sera fermée en 2022.

**DBT Participations** : créée en 2021, cette société sera intégrée dans le périmètre du groupe DBT au 31/12/2022.

**R3** : créée en 2021, cette société sera intégrée dans le périmètre du groupe DBT au 31/12/2022.

### 3.3 - Prises de participations

En date du 22 juin 2021, DBT, par l'intermédiaire de sa filiale DBT Participations, a signé une prise de participation dans la 1ere start up Lumena : Delmonicos.

### 3.4 - Présence des administrateurs au sein du capital

Aucun administrateur ne détient d'actions dans le capital social à l'exception de Monsieur Jean-Charles Chaigne qui détient 311 actions de la société (au porteur).

La société Holding HFZ, détenue par Monsieur Hervé Borgoltz et Madame France Borgoltz, détient 1.826.100 actions avec droit de vote double.

### 3.5 - Absence d'auto-contrôle

Aucune des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ne détient de participation dans notre Société.

### 3.6 - Succursales

La Société n'a pas de succursale.

### 3.7 - Présence des salariés au sein du capital

Nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés des sociétés liées à DBT était nulle.

### 3.8 - Montant des prêts interentreprises

La société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

## **4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE**

### 4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de marchandise est nul, comme les exercices précédents

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 251 100 € donnant un total de produits d'exploitation de 251 100 euros contre 197 481 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à (1 418 903) euros contre (1 248 841) euros au titre du précédent exercice.

Le résultat d'exploitation ressort par conséquent à (1 167 802) euros contre (1 051 359) euros au titre du précédent exercice.

Le résultat financier ressort à la somme de (3 466 856) euros contre (9 528 811) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est donc de (4 634 659) euros contre (10 580 171) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (11 530) euros, contre (287 857) euros au titre du précédent exercice, et compte tenu d'un d'impôt sur les bénéfices nul, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de (4 646 189) euros contre une perte de (10 867 171) euros au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 16 395 444.37 euros, contre 13.543 990,96 euros au titre de l'exercice précédent.

#### 4.2 - Présentation des comptes consolidés

##### 4.2.1 - *Périmètre de consolidation*

<b>Libellé</b>	<b>Méthode</b>	<b>% d'intérêt (Clôture)</b>	<b>% d'intérêt (Ouverture)</b>	<b>Adresse</b>	<b>Siren</b>
DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebrières	379 365 208
DBT INGENIERIE	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebrières	797 630 050
DBT CEV	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebrières	522 613 041
EDUCARE by DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebrières	823 195 300

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent donc les sociétés suivantes :

- DBT
- DBT INGENIERIE
- DBT CEV
- EDUCARE by DBT

##### 4.2.2 - *Présentation des comptes consolidés*

Les comptes consolidés de la Société DBT sont établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 à L 233-28 et R 233-3 à R 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Pour cet exercice, le Groupe DBT a réalisé un chiffre d'affaires de 4 327 983 euros contre 3 960 107 euros au titre de l'exercice précédent et le résultat d'exploitation s'est avéré déficitaire de (6 548 453) euros contre (6 196 589) euros au titre du précédent exercice.

Après prise en compte d'un résultat financier bénéficiaire de 27 509 euros, contre (43 073) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant des sociétés intégrées est déficitaire de (6 520 944) euros contre (6 239 662) euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Le résultat exceptionnel s'élevant à 254 963 euros, contre (528 113) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat net de l'ensemble consolidé est négatif et ressort à (6 269 636) euros contre (6 765 401) euros au titre du précédent exercice.

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 10 348 061€ euros contre 6 966 994 K€ au titre de l'exercice précédent.

##### 4.2.3 - *Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE*

La société DBT INGENIERIE, société par actions simplifiée, est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT INGENIERIE est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1 813 823 euros, contre 2 130 158 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de 137 221 euros.

Après prise en compte notamment :

- Des achats de marchandises pour 199 euros
- des charges externes pour 1 895 305 euros,
- des charges de personnel pour 318 050 euros,
- des autres charges d'exploitations pour 51 585 euros,
- des impôts et taxes pour 7 530 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (321 626) euros, contre (60 783) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de (20 344) euros contre (36 791) euros au titre du précédent exercice, et d'un produit financier de 548 euros, le résultat courant avant impôt est de (341 970) euros contre (97 574) euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de (41 901) euros, contre un résultat exceptionnel déficitaire de (95 461) euros au titre de l'exercice précédent, et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (383 871) euros contre (193 035) euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la société DBT INGENIERIE s'élève à 1 865 395 euros, contre 2 911 722 euros au 31 décembre 2020. Il se compose de façon schématique de 163 179 euros d'actifs immobilisés et de 1 702 216 euros d'actifs circulants.

Le montant des disponibilités s'élève à 47 162 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 354 353 euros contre un montant 738 224 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 1 511 042 euros contre 2 173 498 euros au titre de l'exercice précédent.

#### *4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV*

La société DBT-CEV, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT-CEV est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de matériels électriques.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 2 800 069 euros, contre 1 964 925 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de 74 710 euros.

Après prise en compte notamment :

- des achats de marchandises pour 244 euros
- des achats consommés pour 3 945 248 euros,
- des charges de personnel pour 3 288 325 euros,
- d'autres charges d'exploitation pour 740 270 euros,
- des impôts et taxes pour 81 695 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (5 181 003) euros, contre (5 082 527) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de (59 841) euros contre (177 777) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est déficitaire de (5 240 845) euros contre un résultat courant avant impôt déficitaire de (5 260 304) euros au titre du précédent exercice.

En présence d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 475 576 euros, contre un résultat exceptionnel déficitaire de (148 536) euros au titre de l'exercice précédent, en prenant compte d'un impôt sur les sociétés de 0 euros, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (4 765 268) euros contre une perte de (5 408 839) euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la société DBT-CEV s'élève à 10 030 312 euros contre 9 968 253 euros au titre du précédent exercice. Il se compose de façon schématique de 3 045 559 euros d'actifs immobilisés et de 6 984 651 euros d'actifs circulants.

Le montant des disponibilités s'élève à 112 575 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 4 587 820 euros contre 2 353 089 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 5 442 491 euros contre 7 615 164 euros au titre de l'exercice précédent.

#### *4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE by DBT*

La société EDUCARE by DBT, société à responsabilité limitée unipersonnelle est filiale à 100% de la société mère DBT. La société EDUCARE by DBT est spécialisée dans la formation d'ingénieurs dédiés aux infrastructures de recharge pour véhicule électrique en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 23 313 euros.

#### *4.2.6 - Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe*

Afin de faire face à la croissance anticipée de ses ventes et aux besoins supplémentaires de capacités de production, DBT a déménagé en février 2021 dans de nouveaux locaux, incluant des zones de stockage et d'assemblage adaptées aux exigences de ses métiers. Ce déménagement a engendré quelques dépenses additionnelles non récurrentes.

Le Groupe DBT a accéléré le développement de ses ventes en fin d'année 2021 avec le recrutement de 6 commerciaux qui couvriront de nouveaux territoires en France.

#### *4.2.7 - Cessions de participations*

Au cours de l'exercice écoulé, aucune cession de participation n'a eu lieu.

#### *4.2.8 - Rachat par la Société de ses propres actions*

Au 31 décembre 2021, la Société ne détenait aucune action consacrée à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

#### 4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à (4 646 189) euros. La totalité des capitaux propres s'élevant à 15 555 093 euros contre 10 551 282 euros à la clôture de l'exercice précédent).

#### 4.4 - Distribution de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

#### 4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

#### 4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

#### 4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE**  
**AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (€)**  
*(art. R.225-102 du Code de commerce)*

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	du 01/07/19 au 31/12/19	2020	2021
<b>TOTAL DU BILAN</b>						
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>						
Capital social.....	470.657	648.369	920.616	1.665.333	2.244.225	3 589 318
Nombre des actions émises.....	4.706.568	6.483.691	9.206.159	16.653.331	207.769.161	133 422 371
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes.....	165.480	0,00	0,00	0,00	196.245	219 964,00
Résultat avant impôts	(662.089)	(170.742)	(273.535)	(6.830.880)	(10.580.171)	(4 634 659)
Impôts sur les bénéfices.....						
Participation des salariés due au titre de l'exercice						
Résultats de l'exercice	(658.385)	(170.040)	(275.360)	(6.828.763)	(10.867.171)	(4 646 189)
<b>3. Personnel</b>						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1.490	0	0	0	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice et Montant des sommes versées au titre des					20.625	46 405

avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres).....						
---	--	--	--	--	--	--

\*Dividende versé lors d'une distribution exceptionnelle de réserves par décision des associés en date du 7 octobre 2013.

#### 4.8 - Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la Clôture de l'exercice clos, le solde des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2021 dont le terme est échu (en euros)						
Echéance future		Echéance passé				Total € TTC
De 0 à 30 j	De 31 à 60 j	De 0 à 30 j	De 31 j à 60 j	De 61 à 90 j	> 91 j	
65 235	0	10 859,75	10 629,60	23 990,40	44 087,98	154 802,73

Tableau du solde des créances clients au 31/12/2021 dont le terme est échu (en euros)					
Echéance future	Echéance passé				Total € TTC
	De 0 à 30 j	De 31 j à 60 j	De 61 à 90 j	> 91 j	
0	0	0	0	0	0

#### 4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

#### 4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Messieurs Philippe Serenon et Alexandre Borgoltz, ont été nommé au cours de l'assemblée générale du 19 décembre 2017 pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2020. Les quatre autres membres du conseil d'administration ont été nommés au cours de l'assemblée générale du 27 octobre 2015 pour une durée de six années.

Les mandats des administrateurs ont tous été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2021 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.



Le mandat du cabinet CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE, domicilié au 14 rue Ernest Lavisse, 02200 Soissons, commissaire aux comptes, a été renouvelé pour une durée de six exercices au cours de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2015, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le mandat a été renouvelé, lors de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2021 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statuant les comptes du 31 décembre 2026.

## **5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### 5.1 - Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale	DBT
Siège social	Parc Horizon, 62117 Brebières
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'administration
Date d'immatriculation	04 octobre 1990
Durée de la Société	50 ans, prorogée jusqu'au 31 décembre 2099
Activité	Holding
Registre du commerce et des sociétés	Arras
Consultation des documents juridiques	Au siège social
Exercice social	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 juin Modifié le 31 décembre 2019. Du 01 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Répartition des bénéfices (article 13.1 des statuts)	Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'il représente.
Paiement des dividendes (article 31 des statuts)	L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.
Commissaire aux comptes	CHD audit Hauts de France, 14 rue Ernest Lavisse, 02200 Soissons

### 5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction

#### *5.2.1 - Fonctionnement du conseil d'administration*

La Société DBT est constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

L'article 15.1 des statuts de la Société DBT prévoit que le Conseil d'Administration comprend trois membres au moins et douze membres au plus.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration de notre Société est composé de six administrateurs, dont deux administrateurs sont jugés indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec la Société DBT et ses filiales susceptibles de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration a distribué, début janvier 2021, des jetons de présence au cours de l'exercice écoulé, à hauteur de 30 000 euros. Ils ont été distribués à part égale à chaque administrateur au titre de l'exercice 2020.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de six ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

### 5.2.2 - Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration au 31 décembre 2020 est la suivante :

<b>Nom</b>	<b>Mandat</b>	<b>Fonction opérationnelle exercée dans le Groupe</b>	<b>Date de 1<sup>ère</sup> nomination et de fin de mandat</b>
Hervé Borgoltz	Président	Président du conseil d'administration	1 <sup>ère</sup> nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Jean François Descaves	Administrateur	Néant	1 <sup>ère</sup> nomination : 10 juillet 2020 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Grégoire Borgoltz	Administrateur	Néant	1 <sup>ère</sup> nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Jean-Charles Chaigne	Administrateur Indépendant*	Néant	1 <sup>ère</sup> nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Philippe Serenon	Administrateur Indépendant*	Néant	1 <sup>ère</sup> nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Alexandre Borgoltz	Administrateur	Directeur Général	1 <sup>ère</sup> nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

*\* Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de la Société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, familial, autre) avec ceux-ci.*

### 5.2.3 - Activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni plusieurs fois pendant l'exercice du 01 janvier 21 au 31 décembre 21.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont assumées par Monsieur Hervé Borgoltz. Aucune limitation formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

#### 5.2.4. - Modalités d'exercice de la direction générale

Monsieur Hervé Borgoltz est Président du Conseil d'administration et Monsieur Borgoltz Alexandre est de Directeur Général de DBT.

#### 5.2.5. - Rémunération des administrateurs et dirigeants

##### A. Monsieur Hervé Borgoltz

Par suite de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 27 octobre 2015 la direction de la Société est dorénavant assurée par le Président Monsieur Hervé Borgoltz qui ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

La société Holding HFZ, dont Monsieur Hervé Borgoltz est gérant (dont le capital est détenu par Monsieur Hervé Borgoltz à hauteur de 50,0005% et par son épouse pour le solde), perçoit une rémunération pour sa fonction opérationnelle de Présidente des filiales françaises DBT-CEV et DBT-Ingénierie. La rémunération globale est inchangée et ressort à 315 500 € HT dont 210 000 € pour DBT-CEV et 5 2 750 € pour DBT-Ingénierie.

##### B. Monsieur Alexandre Borgoltz

Le 25 avril 2017, Monsieur Alexandre Borgoltz a été nommé en qualité d'administrateur de la société.

Monsieur Alexandre Borgoltz travaille dans le groupe depuis mars 2010 et est devenu Directeur Général en date du 10 juillet 2020.

Tableau N°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	31 décembre 2021
Rémunération due au titre de l'exercice 2021	17 271€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	Montants dus au titre de l'exercice €
Rémunération fixe pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2021	10 244
Rémunération variable annuelle	0
Rémunération variable pluri-annuelle	0
Rémunération exceptionnelle	0
Jetons de présence	0
Avantage en nature et prélèvement à la source	7 027
TOTAL	17 271

C. Tableau 3 : Récapitulatif des jetons de présence perçues par les membres du Conseil d'Administration au 31/12/2021, pour rémunération de l'année 2020

Hervé Borgoltz	5 000 €
Alexandre Borgoltz	5 000 €
Grégoire Borgoltz	5 000 €
Jean Charles Chaigne	5 000 €
Jean François Descaves	5 000 €
Philippe Serenon	5 000 €

### 5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ont été conclues conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce. En outre, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

### 5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale

Il existe une convention conclue par un dirigeant, Mr Alexandre Borgoltz, représentant la société TPC Management et les filiales de DBT, à savoir une convention de rémunération à concurrence de 57 000€ chacune pour l'année 2021.

### 5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salarisées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux.

Nom	Nature du Mandat	Société
Hervé Borgoltz	Gérant	Holding HFZ
Grégoire Borgoltz	Néant	Néant
Jean François Descaves	Président Président Président	Aubrac Investissements Holding 23 Asset Market
Jean Charles Chaigne	Gérant	Contrie Développement
	Gérant	Solazas
Philippe Serenon	Néant	Néant
Alexandre Borgoltz	Président	TPC Management

### 5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 08 juillet 2021.

## 5.7 - Le capital social au 31 décembre 2021

Le montant du capital social s'élevait au 31 décembre 2021 à 3 589 318,20 euros divisés en 358 931 820 actions de 0,01 € de montant nominal chacune.

### Annexe au rapport de gestion exercice clos le 31 décembre 2021

## Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le tableau suivant présente un récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé :

Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation / date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital) (d)	Prix d'émission	Utilisation		Autorisation résiduelle à ce jour
				sur les exercices précédents	sur l'exercice 2021	
Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues (12 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/10/2022	10%	n.a.	-	-	-
Émission avec <b>maintien du DPS</b> d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (13 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2022	1 000 000 € (a)	-	-	-	1 000 000 € (a)
Émission avec <b>suppression du DPS</b> d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par <b>offre au public</b> (14 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2022	1 000 000 € (a)	Au minimum égal au plus bas cours quotidien pondéré des 10 dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale de 20%	-	-	1 000 000 € (a)
Émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par voie de « <b>placement privé</b> » avec <b>suppression du DPS</b> (15 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2022	1 000 000 € (a) et 20% du capital social par an	Au minimum égal au plus bas cours quotidien pondéré des 10 dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale de 20%			1 000 000 € (a)
Émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital <b>réservée au profit d'une catégorie de personnes</b> (16 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/04/2022 (c)	1 000 000 €	Au minimum égal au plus bas cours quotidien pondéré des 10 dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale de 20%	416 859	583.141	0

Émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital <b>réservée au profit de dirigeants ou salariés</b> (17ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/04/2022	1 000 000 €	Au minimum égal au plus bas cours quotidien pondéré des 10 dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale de 20%	-	-	1 000 000 €
<b>Augmentation</b> du nombre de titres à émettre (18ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2022	15% dans les 30 jours pour les résolutions 13, 14, 15, 16 et/ou 17, soumis au plafond de l'émission initiale (a)	Au même prix que celui de l'émission initiale	-	-	Non utilisée.
Incorporation de réserves, bénéfices ou prime (20ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2022	1 000 000 €	-	-	-	1 000 000 €
<b>Attribution d'actions gratuites</b> aux salariés et mandataires (21ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2023	20.000.000 actions (200.000 € en nominal) (b) et 10% du capital social	-			
<b>Émission d'options</b> de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires (22ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2023	20.000.000 actions (b) (200.000 € en nominal) (b) et 10% du capital social	Décote maximale de 20% sur la moyenne des cours lors des 20 séances de bourse précédant l'attribution et décote maximale de 20% sur le cours moyen d'achat (actions existantes)	-	-	20.000.000 actions (b) (200.000 € en nominal) (b) et 10% du capital social
<b>Emission de titres au profit d'une catégorie de personnes</b> <b>18 ème résolution AG 08/07/2021</b>	08/07/2021 08/01/2023	72.000.000€			546 949,33 €	71 453 050,70€

- (a) Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant être réalisées dans le cadre des résolutions 13, 14, 15 et 18 de l'assemblée générale du 12 octobre 2020 est plafonné à 1 000 000 € (19<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 10 octobre 2020).
- (b) Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant être réalisées dans le cadre des résolutions 21 et 22 de l'assemblée générale du 12 octobre 2020 est plafonné à 20 000 000 d'actions (23<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 10 octobre 2020).
- (c) Renouvellement proposé à l'assemblée générale du 8 juillet 2021.
- (d) Les plafonds en nominal sont exprimés sur la base du nominal par action fixé à 0,01 € par décision du Conseil d'administration du 12 octobre 2020 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 12 octobre 2020 (10<sup>ème</sup> résolution).
- (e) Plafond modifié par l'assemblée générale du 12 octobre 2020 (11<sup>ème</sup> résolution).

Fait à Brebières, le 22 avril 2022.

